

L'AFFICHE.

L'AFFICHE se publie avec la FANTASQUE et se délivre GRATIS.

Le prix des annonces qui y sont insérées est fixé aux mêmes taux que ceux des autres papiers publiés en cette ville.

Les annonces envoyées à l'un des dépôts du FANTASQUE ou au bureau avant le Vendredi au soir, seront dûment insérées.

DÉPÔTS EN VILLE.

P. DELCOUR, - - - - Rue St. Jean.
R. DESERRY, - - - - Rue Coult. rd.
E. GINGRAS, - - - - Marché de la H. V.
J. MAHEUX, - - - - Rue St. Paul B. V.
J. VANDERHEYDEN, - - - - Marché St. Paul.

BOUTIQUE DE RELIEUR.

LE sousigné informe ses amis et le public en général, qu'il a établi sa boutique dans la maison de P. Buteau, écr. Rue St. Paul, et qu'il est prêt à réparer tous ouvrages de relieur &c. &c. dont on vaudra bien le favoriser. Il espère par son assiduité et sa ponctualité mériter le même encouragement qu'il eût avant son départ de Québec.

LOUIS LEMIEUX, relieur.

Québec 26 octobre 1833. Rue St. Paul.

SOULIERS DE CAOUTCHOUC (Indian Rubber Shoes) de toutes grandeurs à vendre chez le sousigné, à un prix modéré.

AM. FAFARD.

Québec, 18 Oct. 1839.

SIGNOR VINCENT MAZZOCCHI

(d'Ancon, Italie.)

MAÎTRE DE MUSIQUE.

A l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs d'ici et de là-bas que s'étant érigée à ouvrir en cette ville une ACADEMIE DE MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE il vient de faire les arrangements nécessaires en la maison située rue du Palais, vis-à-vis de la résidence de Mr. Balzarini, où les amateurs de musique trouveront un Prospectus des conditions et des réglemens qu'il se propose d'établir.

Il ose se flatter que sa longue expérience dans l'art musical et une attente constante apportée dans son enseignement lui mériteront une part de l'approbation et de la confiance du public de Québec. — 21 Juillet 1838.

ATTENTION MILICIEUS !!

LE sousigné prend la liberté d'offrir ses services aux Miliciens, qui ont servi dans l'un ou l'autre des six bataillons de milice incorporés pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis de l'Amérique, en qualité d'agent pour solliciter les terres que Son Excellence le Gouverneur-Général promet leur octroyer, d'après sa proclamation du 15ème du présent mois, pour les récompenser de leurs services méritoires pendant cette guerre; Remarquez que, suivant cette proclamation, personne n'est recevable à faire valoir ses droits, si ce n'est un milicien qui se serait adressé au gouvernement pour les faire valoir avant le 1er août 1830. ceux qui ont négligé de le faire avant ce terme expire, sont déchus. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance lui transmettront les pièces au soutien de leurs prétentions, savoir: billets de concession, ordres du gouverneur en conseil ou autres pièces justificatives, prouvant leurs droits antérieurement au 1er août 1830, francs de port. La charge pour ses peines et soins sera de cinq arpents sur cent, avec les frais et déboursés, si aucun il y a.

JAS. VOYER,

ex lieutenant-colonel commandant le 4e bataillon des milices d'élite incorporées pendant la dernière guerre

29 septembre 1838.

EDUCATION.

ECOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE, SAINT-ROCH.

LES sousignés ouvriront des classes du soir, LUNDI 8 du courant.

Les branches d'Education qui suivent y seront enseignées:

La lecture et la grammaire; l'anglais, le français et l'italien; la composition en anglais, l'écriture, l'arithmétique, intellectuelle et sur l'ardoise; le mesurage, la géométrie, l'algèbre, la tenue des livres, etc., etc.

Heures de classe, de 7 à 9.

Pour informations ultérieures, s'adresser à Pécole.

ROBT. GEGGIE,

FREDERIC SIMEON.

Québec, 5 Octobre 1838.

ON A BESOIN à ce Bureau de quelques PETITS GARÇONS pour vendre des journaux.

BUREAU DU FANTASQUE,
10 Novembre 1838.